



**HAL**  
open science

## **La naissance des villes en Gaule du Nord (IIe s. av. J.-C. - milieu du Ier s. apr. J.-C.)**

Blaise Pichon

### ► **To cite this version:**

Blaise Pichon. La naissance des villes en Gaule du Nord (IIe s. av. J.-C. - milieu du Ier s. apr. J.-C.). Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 2011, 69 (697-698), pp.263-286. <hal-04673671>

**HAL Id: hal-04673671**

**<https://uca.hal.science/hal-04673671v1>**

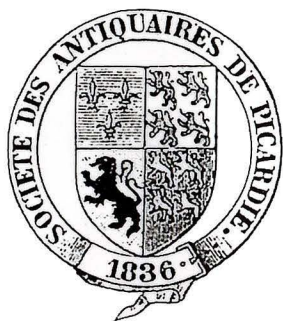
Submitted on 31 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



# SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

Bulletin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2011  
Cent soixante-quinzième année – tome 69 – n°697-698  
(paru en décembre 2011)



## Sommaire

• Comptes rendu des séances du 8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril et 14 mai 2011 .....	193
• Compte rendu de l'Assemblée générale de la Société, le 14 mai 2011 .....	207
• Compte rendu de l'excursion de la Société, le 11 juin 2011 .....	222
• L'église de Chaussoy-Epagny par M. Bruno Tabuteau .....	225
• Un monument pour les héros de la Révolution : la colonne départementale projetée en l'an VIII (1800) pour Amiens par l'ingénieur et architecte Jean Rousseau, par M. Jean-Loup Leguay, m.r. ....	243
• La naissance des villes en Gaule du Nord (II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.- milieu du I <sup>er</sup> siècle apr. J.-C.), par M. Blaise Pichon, m.r. ....	263
• Un exemplaire remarquable du Recueil Ferriol (1714) conservé à la bibliothèque municipale d'Amiens, par M. Jeff Moronvalle .....	287

### NOTE DU TRÉSORIER

Pour faciliter la trésorerie, MM les sociétaires en retard de cotisation sont priés de s'en acquitter soit en envoyant leur chèque à la Société, soit par virement à la Banque Populaire du Nord (code banque: 13507; code guichet: 00173; n° de compte: 13063471903; clé RIB: 01).

#### Cotisation – abonnement 2011

Membres de la Société .....	42 €
Membres de moins de vingt-cinq ans .....	27 €
Non membres: abonnement.....	50 €

Toute cotisation versée prend effet du 1<sup>er</sup> janvier précédent et donne droit aux bulletins parus depuis cette date.

Les personnes qui le souhaitent pourront recevoir la feuille mensuelle d'information, moyennant un supplément de 8 €.

#### Note du bibliothécaire

Les membres de la Société qui désirent consulter ou emprunter des ouvrages sont priés de s'adresser aux bibliothécaires qui assurent une permanence le mercredi de 14h30 à 17 heures, sauf pendant les vacances d'été. Les chercheurs de passage à Amiens peuvent déposer des demandes par avance à la bibliothèque municipale pour les ouvrages appartenant à notre Société. La copie ou photocopie des documents n'est autorisée qu'à titre strictement personnel; sinon, elle est soumise à des droits de reproduction.

**Il est rappelé que les opinions exprimées dans les articles engagent la responsabilité de leurs seuls auteurs.**

Page 1 de couverture: Gérard Scotin, d'après J.B. Van Mour, *Novi, jeune fille grecque le jour de ses nocés*, 1712-1713, gravure sur cuivre aquarellée, 32,5×24cm au trait carré, *recueil Ferriol* (planche 69), bibliothèques d'Amiens métropole (SA 3261 F). Fig. 1, article «Un exemplaire remarquable du Recueil Ferriol...», J. Moronvalle, p. 287.

Page 4 de couverture: Élévation pour un triple projet d'édicules surmontés de colonnes, dédiés «aux Français et à Bonaparte», par Barthélemy Mannessier, 1801, Bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie, Amiens, non cotée (© Stéphanie Rannou). Fig. 11, article «Un monument pour les héros...», J.-L. Leguay, p. 261.

## LA NAISSANCE DES VILLES EN GAULE DU NORD (II<sup>e</sup> S. AV. J.-C. - MILIEU DU I<sup>er</sup> S. APR. J.-C.)

par M. Blaise Pichon, m. r.

### Introduction : qu'est-ce qu'une ville ?

La ville antique a, jusqu'à nos jours, marqué le paysage, dans les provinces gauloises comme dans les autres régions de l'Empire romain. Mais, contrairement à certaines idées reçues véhiculées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas eu de fatalité du développement de la civilisation urbaine en Gaule après la Conquête, et on ne peut plus affirmer que les Romains aient inventé la ville en Gaule, même en Gaule du Nord.

Définir la ville antique est difficile, du fait du désintérêt global des Grecs, puis des Romains, pour la question. Les Romains, comme les Grecs, raisonnent en termes de cité plutôt que d'urbain et de rural. Le terme d'*urbs* renvoie à une notion juridique, et pas à un type d'occupation de l'espace<sup>1</sup>. On le constate bien à propos de Rome : si *Roma* désigne l'ensemble de l'agglomération, l'*Urbs* correspond à la zone située à l'intérieur du *pomerium*<sup>2</sup>. Si l'on s'en tient à cette stricte définition juridique, la ville n'est concevable qu'en tant que siège des institutions de la cité. Cependant, au-delà de cette définition juridique, les Romains ont forgé le concept d'*urbanitas*, que l'on pourrait traduire par « civilisation », qu'ils opposent à la *feritas* (« sauvagerie primitive »). La vie urbaine à la romaine est un des éléments essentiels définissant cette *urbanitas*. Au Haut Empire, l'*urbanitas* se caractérise par une agglomération régulièrement structurée et comportant certains équipements indispensables à la pratique du mode de vie romain : place publique, sanctuaires, édifices de spectacle, thermes. L'habitat privé, notamment aristocratique, se conforme aussi à cet idéal de l'*urbanitas*.

---

<sup>1</sup> Sur cette question : GROS P., « La ville comme symbole. Le modèle central et ses limites », in INGLEBERT, H. (éd.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, 2005, p. 155-232.

<sup>2</sup> *Digeste* 16, 87

Depuis le renouveau de l'histoire urbaine dans les années 1970, historiens et archéologues ont cherché à établir des critères précis permettant de définir des seuils d'urbanité. Depuis Max Weber, plusieurs chercheurs ont proposé une série de critères pour définir la ville antique. En 1984, Kolb<sup>3</sup> a proposé un faisceau de critères précis : caractéristiques topographiques et juridiques, un nombre minimal d'habitants, une division du travail bien avancée qui entraîne une différenciation sociale, la présence d'espaces publics, une fonction de place centrale par rapport aux régions avoisinantes. Le problème est de pouvoir évaluer ces critères de manière satisfaisante. Jacqueline Beaujeu-Garnier a proposé, en 1980, une définition subjective de la ville : il y a ville à partir du moment où les habitants ont le sentiment d'être urbains. Cette représentation a le mérite de partir des systèmes de représentation propres aux sociétés antiques, mais elle est inopérante pour la Gaule, dans la mesure où l'on ignore comment les habitants appréhendaient leur cadre de vie. Il convient donc d'être pragmatique, et d'être bien conscients de l'hétérogénéité des sources dont nous pouvons disposer d'un site à l'autre, sans oublier que si certaines villes sont fondées en tant que telles, d'autres formes d'occupation du sol évoluent en ville postérieurement. Nous considérerons qu'une ville se définit par sa taille, par son organisation interne, par sa parure monumentale et par ses fonctions.

### Le contexte en Gaule du Nord

Jusqu'aux années 30 apr. J.-C., les sites urbains sont peu nombreux en Gaule du Nord, dans la partie ouest de ce qui deviendra la province de Belgique sous Auguste. Les premiers sites urbains apparaissent dans les dernières décennies du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., mais la généralisation du fait urbain est postérieure à la conquête romaine. Seuls quelques *oppida* particulièrement importants et les nouveaux chefs-lieux de cité peuvent prétendre à un rang urbain dans les premières décennies suivant la conquête romaine. Jusqu'à la réorganisation augustéenne des Gaules, sans doute en 27 av. J.-C., les auto-

---

<sup>3</sup>KOLB, F., *Die Stadt in Altertum*, München, 1984.

rités romaines, accaparées par les guerres civiles, ne semblent pas avoir clairement fixé le cadre nouveau dans lequel les populations de Gaule du Nord doivent s'organiser. C'est seulement ensuite que sont fixées les limites des cités et que les emplacements des chefs-lieux sont déterminés.

Les sources disponibles pour étudier les premiers temps des villes en Gaule du Nord sont essentiellement archéologiques, grâce à quelques fouilles programmées<sup>4</sup>, et surtout à la moisson colossale de données issues des fouilles préventives des 30 dernières années. La *Guerre des Gaules* est pauvre en renseignements dans ce domaine, César étant avant tout intéressé par les questions stratégiques, et son récit étant souvent assez imprécis, dans la mesure où le public romain à qui il était destiné ne connaissait pas la région. En outre, l'objectif de César n'est pas de produire un compte-rendu détaillé de ses opérations militaires, mais de convaincre l'opinion romaine du caractère extraordinaire de ses conquêtes, afin de faciliter sa prise de pouvoir à Rome même. Les inscriptions antérieures au règne de Claude sont rares en Gaule du Nord : seuls Reims<sup>5</sup> et Bavay<sup>6</sup> ont livré chacune une inscription datant du règne d'Auguste.

## 1. La ville avant la Conquête

### A. Reims, seule agglomération ouverte et première ville de la région

Seul le sud-est de la région étudiée connaît la ville avant

<sup>4</sup> Notamment sur les *oppida* de Condé-sur-Suippe et Villeneuve-Saint-Germain et sur le forum de Bavay.

<sup>5</sup> CIL, XIII, 3254 + AE 1979, 411 = AE 1982, 715: *Dis Manibus Sac[rum] | [C(ai) Caesaris Augusti fil(ius) diui] nepotis pontificis consuli[s im]peratoris | [L(uci) Caesaris Augusti fil(ius) diui nepo]tis principis iuuentutis co(n)s(ulis) design(ati) auguris | ciuitas [Remorum]*: «Consacré aux dieux mânes de Caius César, fils d'Auguste, petit-fils du divin (Jules), pontife, consul, imperator (et) de Lucius César, fils d'Auguste, petit-fils du divin (Jules), prince de la jeunesse, consul désigné, augure. La cité des Rèmes».

<sup>6</sup> CIL, XIII, 3570: *Ti(berio) Caesari Augusti f(ilio) | divi nepoti adventui | eius sacrum | Cn(aeus) Licinius C(ai) f(ilius) Vol(tinia) Navos*: «Consacré à Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils du divin (Jules) pour son entrée. Cnaeus Licinius Navos, fils de Caius, de la tribu Voltinia (a fait faire ce monument)».

la conquête césarienne. La plus ancienne forme urbaine présente en Gaule du Centre et du Nord correspond à des agglomérations ouvertes, dont on connaît un certain nombre au sud de l'Aisne<sup>7</sup>. Dans le nord de la Gaule, seule Reims correspond à ce type d'urbanisation précoce<sup>8</sup>. La phase primitive de la ville de Reims demeure mal connue<sup>9</sup>, mais elle correspond à une occupation agglomérée installée dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. sur le site du futur *oppidum*, sur une terrasse surplombant légèrement la Vesle. La faiblesse des données disponibles ne permet pas d'avancer une explication assurée pour la naissance de cette ville ; peut-être faut-il la mettre en relation avec une intensification des échanges avec le monde méditerranéen. Rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse d'une « capitale » des Rèmes, ce concept n'ayant pas grand sens avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

### B. Les *oppida* urbains rèmes et suessions

Des dernières décennies du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. à la guerre des Gaules, les agglomérations ouvertes laissent la place à des agglomérations fortifiées, les *oppida* urbains, chez les Suesions et les Rèmes (fig. 1). Les plus anciens se trouvent sur le territoire rème : Condé-sur-Suippe et Reims, où une agglomération fortifiée prend la suite de l'agglomération ouverte vers 80/70 av. J.-C. Comme l'a souligné Colin Haselgrove<sup>10</sup>, la monumentalité prend des chemins assez différents dans le monde romain et dans le monde gaulois : les *oppida* présentent ce qu'il appelle une monumentalité « extérieure », résidant dans le rempart, à la fois élément de défense et mise en scène de la puissance de ceux qui l'ont édifié, plutôt que dans le développement de bâtiments publics imposants.

---

<sup>7</sup> Nanterre chez les Parisii, Roanne et Feurs chez les Ségusiaves, Argenton-sur-Creuse chez les Bituriges.

<sup>8</sup> L'agglomération d'Acy-Romance, chez les Rèmes, ne peut prétendre au rang de ville.

<sup>9</sup> Pour tout ce qui concerne Reims : CHOSSENOT R. (éd.), *Carte archéologique de la Gaule - Reims*, Paris, 2010.

<sup>10</sup> HASEL GROVE C., « Les mutations de l'âge du Fer. Table-ronde de Cambridge 7-8 juillet 2005 », in GOUDINEAU C., GUICHARD V. et KAENEL G. (éd.), *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire. Colloque de synthèse, Paris, Collège de France, du 3 au 7 juillet 2006*, Glux-en-Glenne, 2010, p.91-103.

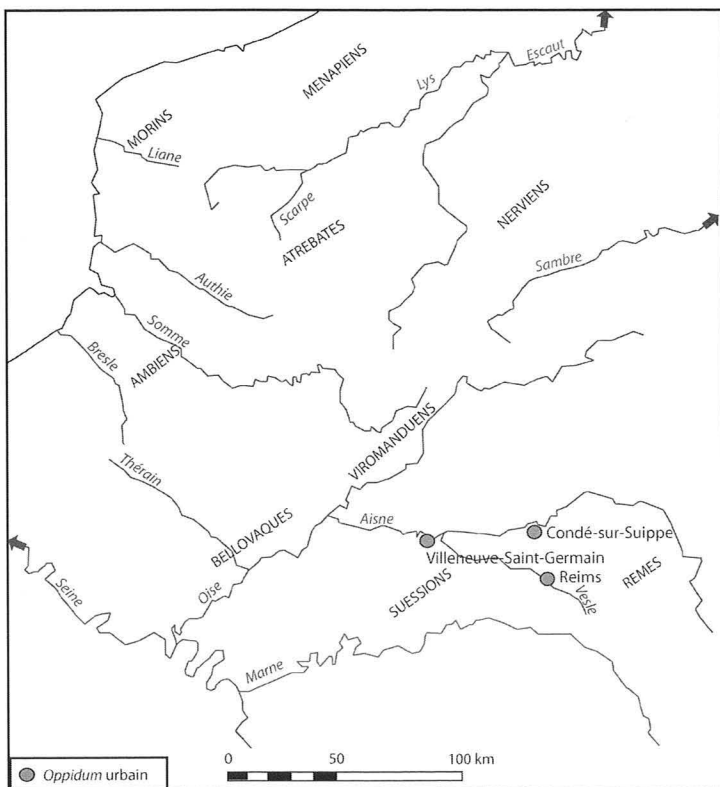


Fig. 1. Carte des oppida urbains en Gaule du Nord.

Aujourd'hui, on ne met plus en relation ce développement des *oppida* et l'invasion des Cimbres et des Teutons dans les dernières décennies du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; leur mise en place résulte plutôt probablement de mutations socio-politiques des sociétés gauloises.

Condé-sur-Suippe est le site le plus ancien<sup>11</sup>, occupé de 120/110 à 90/80 av. J.-C. Il est matérialisé par un rempart renfermant une surface de plus de 170 ha<sup>12</sup>, à l'intérieur d'un méandre barré à la confluence de l'Aisne et de la Suippe. Le plan de la partie fouillée du site révèle une organisation régulière du bâti, la présence d'une voirie et d'espaces publics. Le parcellaire prend la forme d'enclos palissadés renfermant des bâtiments sur poteaux (habitats et dépendances) et des espaces non bâtis. Outre des activités liées à l'agriculture et à l'élevage, l'*oppidum* accueille des ateliers artisanaux (métallurgie du bronze et du fer, production textile, tabletterie notamment). Le site se trouve en relations avec le monde romain, comme l'attestent la présence de débris d'amphores vinaires et quelques céramiques importées d'Italie.

L'*oppidum* de Reims est mis en place après l'abandon de Condé-sur-Suippe, et semble lui succéder. Il se développe sur une surface de 90 ha, et est défendu par un rempart (large de 20 m à la base et haut de 10 m environ), précédé d'un imposant fossé, atteignant par endroits plus de 50 m de largeur et 7 m de profondeur. Comme à Condé-sur-Suippe, l'organisation interne de l'agglomération est régulière, avec des parcelles matérialisées par des enclos palissadés, comprenant des maisons en matériaux légers (terre et bois), sur poteaux ou sur sablières, et des dépendances.

Chez les Suessions, seul l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain<sup>13</sup> mérite le nom de ville<sup>14</sup>. Il s'agit, comme à Condé-sur-Suippe, d'un méandre barré, situé dans la vallée de l'Aisne ; le site paraît avoir été contemporain de Reims : l'occupation

<sup>11</sup> PICHON B., *Carte archéologique de la Gaule - l'Aisne*, Paris, 2002, p. 199-202.

<sup>12</sup> C'est la plus vaste fortification connue en Gaule Belgique à La Tène.

<sup>13</sup> PICHON B., *Carte archéologique de la Gaule - l'Aisne*, Paris, 2002, p. 518-523.

<sup>14</sup> L'*oppidum* voisin de Pommiers pourrait aussi entrer dans cette catégorie, mais les données archéologiques demeurent à ce jour trop fragmentaires pour avancer toute conclusion.

début vers 85 av. J.-C. semble-t-il<sup>15</sup>. L'originalité du site réside dans la présence de deux fossés imposants, perpendiculaires, se développant sur la majeure partie de l'*oppidum*<sup>16</sup>. Ces fossés ne correspondent pas aux axes directeurs de l'habitat, mais il n'est pas possible en l'état actuel des connaissances de déterminer lequel des deux éléments est le plus ancien. Longtemps interprétés comme des structures commerciales<sup>17</sup>, voire des installations liées à des opérations de votes<sup>18</sup>, ces fossés jouent en fait un rôle essentiel dans le drainage du site, et ont peut-être été utilisés dans le cadre d'activités artisanales<sup>19</sup>. Les structures d'habitat sont comparables à celles observées sur les *oppida* rèmes, mais ici, les activités de production artisanales paraissent nettement plus développées : métallurgie du bronze et du fer, pelleterie, tableterie, fabrication de perles de verre, et peut-être production monétaire<sup>20</sup>.

Indubitablement, ces trois sites remplissent une fonction de place centrale pour l'ensemble rémo-suession<sup>21</sup>, qui se distingue du reste de la Gaule du Nord, jusqu'à la conquête césa-

<sup>15</sup> Datation proposée et argumentée par P. Pion et V. Guichard : GUICHARD V., PION P., MALACHER F. et COLLIS J., « A propos de la circulation monétaire en Gaule chevelue aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. », *Revue archéologique du Centre de la France*, XXXII, 1993, p. 25-55.

<sup>16</sup> RUBY P., *L'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain. Rapport des fouilles programmées de septembre 2009*, S. R. A. de Picardie, 2009.

<sup>17</sup> DEBORD J., LAMBOT B. et BUCHSENSCHUTZ O., « Les fossés couverts du site gaulois tardif de Villeneuve-Saint-Germain », *Dossiers de protohistoire*, 2, 1988, p. 121-135.

<sup>18</sup> PEYRE C., « Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise », in VERGER S. (éd.), *Rites et espaces en pays celte et méditerranéen. Etude comparée à partir du sanctuaire d'Acy-Romance (Ardennes, France), actes de la table-ronde de Rome (18 au 18 avril 1997)*, Rome, 2000, p. 155-206.

<sup>19</sup> Informations recueillies lors de la Journée archéologique de Picardie 2010.

<sup>20</sup> Des moules utilisés pour produire des objets métalliques circulaires ont été retrouvés sur le site ; sur le problème de l'interprétation de ce type de mobilier : SCHEERS S. « Les moules à alvéoles de Bavay, témoins d'un atelier monétaire ? », *Revue du Nord - Archéologie*, 2000, p. 35-40.

<sup>21</sup> Des liens étroits, mais inégaux, lient les Rèmes aux Suessions. A propos de la campagne de 57 av. J.-C., César écrit que les délégués des Rèmes lui déclarent que « les Suessions même, qui sont leurs frères consanguins, qui vivent sous les mêmes lois, qui obéissent au même détenteur de l'*imperium* et ont le même magistrat, ils n'ont pu les empêcher de participer au mouvement » de guerre contre Rome (César, *Bellum Gallicum*, II, 3, 5).

rienne; cependant, il serait abusif de les qualifier de chefs-lieux. César lui-même n'emploie jamais le terme de *caput*, désignant les chefs-lieux de cité, dans la *Guerre des Gaules*.

## 2. De la conquête à la mise en place des chefs-lieux de cité

### A. Le succès des Rèmes

La conquête est un moment de traumatisme et s'accompagne d'une redistribution des cartes entre les peuples de Gaule du Nord en termes d'influence. Les Rèmes, qui s'allient immédiatement à César, obtiennent le titre d'« amis du peuple romain » et le statut avantageux de peuplé fédéré; César réunit dès 53 av. J.-C. l'assemblée des chefs gaulois à Reims. Les Rèmes prennent alors l'ascendant en Gaule du Nord et la ville de Reims connaît un rapide développement après la guerre des Gaules (fig. 2). Ce développement urbain va de pair avec la mise en place d'un carroyage viaire régulier. Les espaces bâtis débordent l'enceinte de l'*oppidum*; ils comportent surtout des bâtiments en matériaux légers, parfois encore au sein d'enclos palissadés<sup>22</sup>; cependant on trouve dès cette phase des bâtiments en bordure de rue<sup>23</sup> et des maisons de grande taille<sup>24</sup>. Les premiers édifices en pierre et brique crue font leur apparition dès les premiers temps du pouvoir d'Octave<sup>25</sup>. Les niveaux d'occupation de cette époque ont livré une abondante céramique importée d'Italie. Reims est alors également un important centre de production artisanal, comme en témoigne la présence de nombreux ateliers de potiers<sup>26</sup>.

Dans le reste de la Gaule du Nord, la ville est encore absente, sauf chez les Suessions, où l'*oppidum* de Villeneuve-

<sup>22</sup> Un probable enclos palissadé a été observé 15 rue Clovis dans un contexte de la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.; 17-27 rue du général-Sarrail, les fouilles préventives réalisées en 1994 ont permis d'observer une palissade bordant la rue primitive.

<sup>23</sup> 25 rue Libergier.

<sup>24</sup> 12-14 rue Carnot.

<sup>25</sup> 56-58 rue Chanzy.

<sup>26</sup> Rue de l'Équerre.

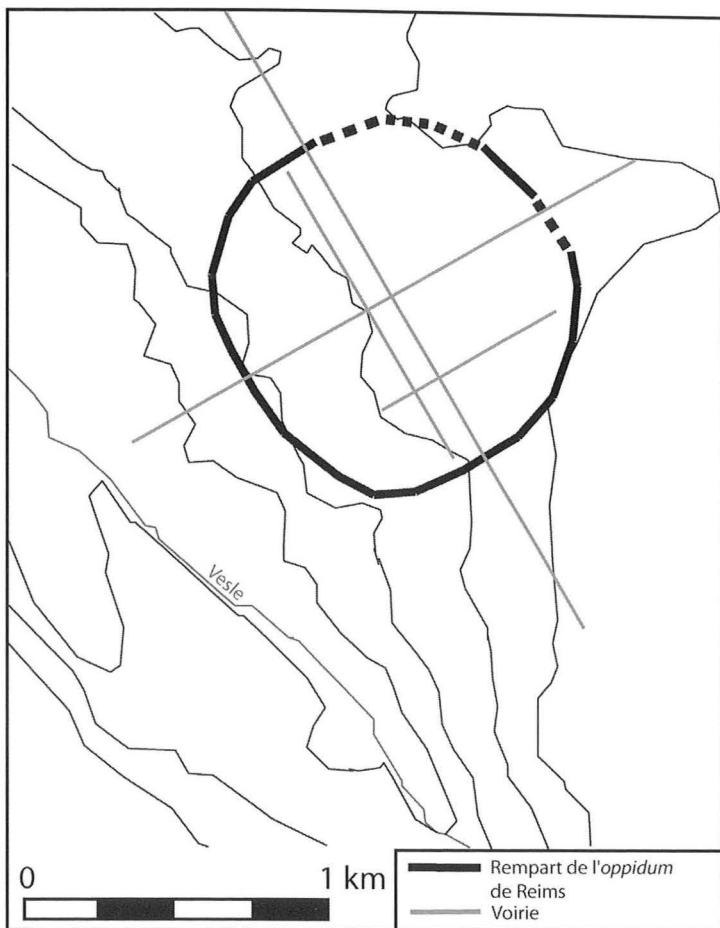


Fig. 2. Plan schématique de Reims au milieu du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

Saint-Germain est occupé jusqu'aux alentours de 35 av. J.-C. Des sites fortifiés comme La Chaussée-Tirancourt chez les Ambiens pourraient constituer des embryons de développement urbain initiés au lendemain de la conquête, mais ils ne deviennent jamais des villes, car ils sont supplantés par les nouveaux chefs-lieux de cité à l'époque augustéenne : les *oppida* urbains « déclassés », comme Villeneuve-Saint-Germain, sont totalement abandonnés.

### B. L'impulsion augustéenne

C'est consécutivement à la création des cités en Gaule par Auguste que se développe le fait urbain. En effet, la création des cités, imposée par le pouvoir romain, s'accompagne de l'obligation d'établir un chef-lieu de cité, qui est le siège des nouvelles institutions civiques. Hormis pour la cité des Rèmes, dont le chef-lieu de cité est placé dans une agglomération préexistante, les chefs-lieux sont créés *ex nihilo*. Faut-il faire le lien entre l'alliance indéfectible des Rèmes et des Romains et la décision d'établir Reims comme chef-lieu de cité ? Probablement pas, puisque les Médiomatriques, cité stipendiaire, voient leur chef-lieu installé sur le site de l'*oppidum* de Metz, et que le chef-lieu des Bituriges Cubes est placé à Bourges, *oppidum* que César a dû assiéger.

La période augustéenne est faste pour Reims, dont le développement se poursuit à un rythme très soutenu, favorisé sans doute par son nouveau statut de capitale de la province de Gaule Belgique.

La mise en place des nouveaux chefs-lieux n'intervient pas immédiatement. Dans les deux cas les mieux connus, Amiens et Arras, au moins une dizaine d'années sépare la réorganisation augustéenne des plus anciens témoins archéologiques d'une occupation structurée (voir tableau ci-dessous). Dans certains cas, le manque de données archéologiques fiables ne permet pas d'aborder la phase augustéenne de l'urbanisation, qui n'est pas avérée.

<i>Chef-lieu</i>	<i>Plus anciens témoins archéologiques significatifs postérieurs à la conquête</i>	<i>Qualité des données archéologiques</i>
Reims	Agglomération préexistante	Bonne
Amiens	20/12 av. J.-C.	Bonne
Arras	20/10 av. J.-C.	Bonne
Bavay	10/1 av. J.-C.	Médiocre
Beauvais	10/1 av. J.-C.	Médiocre
Soissons	10/1 av. J.-C.	Bonne
Saint-Quentin <sup>27</sup>	1/10 apr. J.-C.	Bonne
Thérouanne	15/20 apr. J.-C.	Médiocre
Senlis	Tibère/Claude	Médiocre
Cassel	1 <sup>re</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.	Médiocre

Les sites retenus par Rome pour implanter ces nouveaux centres civiques sont majoritairement sur des versants de vallée assez peu marqués topographiquement<sup>28</sup>; seul Cassel est curieusement implanté sur une butte. Les chefs-lieux sont pour la plupart bien connectés au nouveau réseau routier initié par Agrippa (fig. 3), dont un des axes majeurs relie le lac Léman au littoral de la Manche<sup>29</sup>, en passant par Reims, Saint-Quentin et Arras d'une part (branche orientale) et Senlis et Amiens d'autre part (branche occidentale).

Alors que le niveau de documentation archéologique est excellent pour Amiens, aucun élément ne vient appuyer la thèse d'une origine indigène de l'occupation, ni celle de la

<sup>27</sup> Contrairement à ce que j'avais avancé en écrivant mon article de 2009 sur la romanisation de l'ouest de la Gaule Belgique (PICHON, B., «Formes et rythmes de la romanisation dans l'Ouest de la Gaule Belgique», *Pallas*, 80, 2009, p.317-350), il existe des témoins probants d'une urbanisation à Saint-Quentin dès la fin du règne d'Auguste, notamment rue Voltaire, sur le site de l'ancienne usine Tournon: HOSDEZ, C., «Saint-Quentin, rue Voltaire», *Bilan scientifique régional Picardie*, 2005, p.38-39.

<sup>28</sup> Amiens, Soissons, Saint-Quentin se situent sur des axes fluviaux importants; Arras, Bavay, Beauvais, Thérouanne et Senlis à proximité de rivières beaucoup plus modestes.

<sup>29</sup> LEMAN, P., «La voie d'Agrippa et la voie orientale d'après les textes et l'archéologie», *Bulletin de la Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne*, 5, 1988, p.29-34.

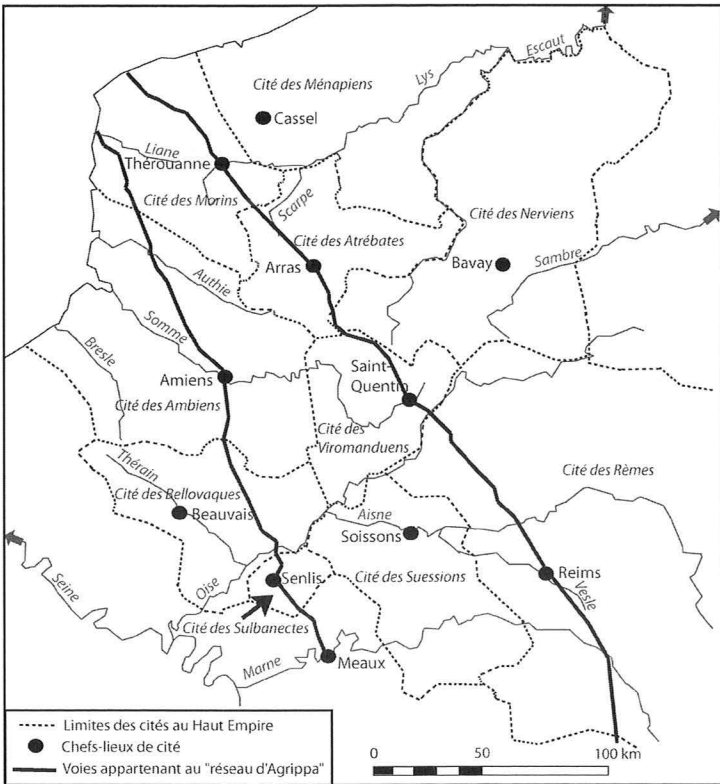


Fig. 3. Carte des cités de Gaule du Nord au milieu du I<sup>er</sup> siècle. apr. J.-C.

présence d'un camp césarien sur le site de la ville<sup>30</sup>. César mentionne *Samarobriva* dans la *Guerre des Gaules*<sup>31</sup>, ainsi que Cicéron dans sa correspondance<sup>32</sup>, mais il s'agit probablement, comme l'a proposé Didier Bayard<sup>33</sup>, d'un site situé à proximité. Amiens, comme Arras, est occupée au départ par des soldats, ou d'anciens soldats, comme le montre le faciès atypique du mobilier recueilli sur les sites les plus anciens.

Le plus ancien indice d'occupation du site urbain antique d'Amiens est un dépôt monétaire, mis au jour en 1899 à proximité du beffroi<sup>34</sup>. Il était composé de 23 bronzes frappés, correspondant au contenu d'une bourse, dont le *terminus post quem* est fixé à 31 av. J.-C. Mais le contexte de cette découverte n'est pas connu, et aucune structure aussi ancienne n'a pour l'instant été observée à Amiens. La structure la plus ancienne est la voie d'Agrippa : à proximité du franchissement de l'Avre, un remblai probablement contemporain de l'établissement de la voie a livré un tesson de céramique daté de 15 av. J.-C. environ, mais les niveaux les plus anciens de la voie n'ont pu être fouillés<sup>35</sup>. Les occupations les plus anciennes ont été mises en évidence au square Jules-Bocquet, qui pourrait correspondre selon Didier Bayard à un poste de surveillance de la voie d'Agrippa, et rue de Noyon. Dans les deux cas, les fouilles ont dû être menées dans l'urgence, en fonction des impératifs des aménageurs. Rue de Noyon, l'occupation augustéenne est assez lâche, et correspond à un site périphérique sur lequel Joël Molière a surtout mis en évidence des fosses d'extraction et des dépotoirs (le remplis-

---

<sup>30</sup> PICHON, B., *Carte archéologique de la Gaule – Amiens*, Paris, 2009, p. 28.

<sup>31</sup> CÉSAR, *Bellum Galicum*, V, 24, 1 ; 47, 2 ; 53, 3 (à propos de la campagne de 54 av. J.-C.).

<sup>32</sup> Cicéron, *Epistulae ad Familiares*, VII, 11, 2 ; 12, 1 ; 16, 3.

<sup>33</sup> MAHÉO, N., COLLART, J.-L. et BAYARD, D. (éd.), *La marque de Rome. Samarobriva et les villes du nord de la Gaule*, catalogue d'exposition, Amiens, 2004.

<sup>34</sup> PICHON, B., *Carte archéologique de la Gaule – Amiens*, Paris, 2009, p. 76.

<sup>35</sup> Cependant, à proximité de l'Avre, les niveaux antiques les plus anciens n'ont pu être fouillés pour des raisons de sécurité (ils se trouvent au-dessous du niveau actuel de l'aquifère), ce qui n'a pas permis de préciser la chronologie du plus ancien franchissement de la rivière. La mise en place de cette voie intervient lors du second gouvernement d'Agrippa en Gaule, entre 19 et 16 av. J.-C.

sage de certains d'entre eux atteste la présence d'une activité de boucherie à proximité, comme sans doute les restes de bovidés trouvés dans une fosse square Jules-Bocquet), de part et d'autre de deux voies, dont l'une était assez sinueuse. Au square Jules-Bocquet, les fouilles menées à partir de 1973 ont concerné une zone dont l'occupation est bien structurée dès la phase augusto-tibérienne. La phase initiale, augustéenne, correspond à une zone de dépotoirs, probablement en périphérie d'une occupation plus structurée. La fouille de plusieurs ensembles clos permet de placer le début de l'occupation du secteur vers 20/12 av. J.-C. C'est seulement après 10 av. J.-C. qu'un habitat se met en place sur le site, associé à une voirie régulière témoignant d'une première organisation rationalisée de l'espace qui ne correspond pas au « petit » quadrillage du Haut Empire. Seuls deux axes appartenant à un quadrillage en pieds de Drusus ont pu être observés archéologiquement: le *cardo* 3, qui a livré un tesson de sigillée arétine, et un autre axe, situé à 35 m à l'ouest du futur *cardo* 5 sur le site du square Jules-Bocquet. Le module théorique de ces *insulae* précoces serait, si l'on suit l'hypothèse formulée par J.-L. Massy et D. Bayard en 1983, de 320 pieds de Drusus<sup>36</sup> du nord au sud et de 385 pieds de Drusus d'est en ouest, avec une orientation identique à celle du quadrillage postérieur. Cependant, faute d'éléments archéologiques suffisamment probants, il faut considérer ce quadrillage primitif comme hypothétique. Le mobilier livré par ces deux sites atteste la présence de populations originaires du monde méditerranéen: les fosses augustéennes du square Jules-Bocquet ont livré de nombreuses céramiques italiques, tandis que les fosses de la rue de Noyon renfermaient quelques tessons de céramique importée. Rue de Noyon, la part du mobilier indigène paraît nettement plus importante.

Arras paraît fondée à peu près en même temps qu'Amiens, sur un site qui accueille des activités de production artisanale avant même la mise en place de la ville, comme le montre l'exemple des fours de potiers mis au jour rue Léon-Fou-

---

<sup>36</sup> Le pied de Drusus (*pes drusianus*) est une unité de mesure qui représente 0,332 m. Pour le quadrillage principal, on a utilisé le pied *monetalis* (0,296 m).

cault<sup>37</sup> en 2000, qui ont fonctionné entre 40 et 20 av. J.-C. Le mobilier militaire y est plus abondant qu'à Amiens, ce qui a fait envisager à Alain Jacques qu'Arras soit au départ une installation purement militaire, et qu'Arras ne devient une agglomération civile qu'au début du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.<sup>38</sup>. Cependant, rien ne peut être mis en relation avec des bâtiments militaires actuellement, donc on peut supposer qu'à Arras, comme à Amiens, le mobilier militaire provient de soldats cantonnés en petit nombre, soldats cantonnés aux environs<sup>39</sup>, ou anciens auxiliaires qui s'installent dans la ville. Cette présence militaire aux origines de nombreuses villes de Gaule du Nord correspond à la phase de fondation urbaine, qui nécessite la présence de techniciens que seule l'armée est en mesure de fournir en nombre suffisant; ce n'est pas le signe de la présence de camps, connus par ailleurs, et jamais mis en évidence en contexte urbain dans cette région.

La première phase urbaine est matérialisée par des greniers sur poteaux, des celliers de grande capacité (35 à 40 m<sup>3</sup>) et des structures artisanales (atelier métallurgique). Arras trouve donc ses origines dans une agglomération romanisée à forte présence militaire. Le mobilier militaire romain, importé, est lié à des troupes de cavalerie et d'infanterie, mais on ne sait s'il s'agit de légionnaires ou d'auxiliaires; on peut citer un encrier Haltern 38, des stylets en fer ou en os, des plombs inscrits pour sceller les marchandises, des lampes à huile, de la céramique importée (sigillée italique venant d'Arezzo et de Pise, céramique importée de Narbonnaise ou de Lyon, amphores à vin et à huile d'Italie et d'Espagne, amphores de Méditerranée orientale).

---

<sup>37</sup> JACQUES, A., « Arras, rue Léon-Foucault », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais*, 2000.

<sup>38</sup> JACQUES, A., « Arras-Nemetacum, chef-lieu de cité des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002 », in HANOUNE, R. (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Revue du Nord hors-série archéologie n°10, Lille, 2007, p. 63-82.

<sup>39</sup> Le nombre de sites militaires est très élevé dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour d'Arras.

### 3. La mise en place des éléments structurants des chefs-lieux de cité et les premiers développements monumentaux

#### A. La mise en place des quadrillages urbains

La mise en place d'une trame viaire régulière caractérise la plupart des chefs-lieux de cité, parfois relativement tardivement. Sa création se traduit généralement par un nivellement général du site, qui pourrait correspondre à une « refondation » urbaine (c'est ce qui a été observé à Amiens et Reims). Parfois, la voirie est adaptée aux contraintes topographiques. Les plans directeurs d'urbanisme semblent avoir été fixés dès l'époque augustéenne, mais leur mise en place concrète est relativement longue, de l'ordre d'une ou deux générations. Dès le début, la totalité de la surface à bâtir est dotée d'une trame viaire, à quelques rares exceptions près. Dans tous les cas où la mise en place du quadrillage viaire est datée, elle est antérieure à la fin du règne de Tibère. On ne constate pas de taille « standard » des *insulae*, chaque chef-lieu ayant utilisé un module différent, mais on utilise partout le *pes monetalis* (0,296 m); la variabilité de la taille des *insulae*, constatée dans les chefs-lieux les mieux connus, n'implique pas une réalisation de « quadrillages » successifs. Si certains chefs-lieux de cité ont déjà été dotés d'un embryon de trame viaire régulière auparavant, les dernières décennies du règne d'Auguste correspondent, sauf à Reims où le phénomène débute plus tôt, à la mise en place du plan d'ensemble des villes du Haut Empire, exception faite des chefs-lieux de cité les moins importants que sont Senlis, Thérouanne, et Cassel. Une fois encore, Reims, Amiens et Arras sont les cas les mieux documentés; le plan de Saint-Quentin est défini à la même époque, comme l'ont montré les résultats des fouilles réalisées rue Voltaire<sup>40</sup>. Le plan de Soissons est sans doute mis en place au même moment, mais aucune observation archéologique ne permet de le prouver. L'emprise des rues ne fait

<sup>40</sup> HOSDEZ, C., « Saint-Quentin, rues Voltaire et des Faucons, boulevard Victor Hugo », *Bilan scientifique régional Picardie*, 2005, p. 38-39; HOSDEZ, C., « Saint-Quentin, Rue des Faucons », *Rapport de diagnostic*, S. R. A. de Picardie, 2009.

l'objet d'aucun empiètement privé, ce qui indique l'existence de règlements d'urbanisme. En revanche, l'ensemble des emprises des bâtiments publics n'est pas prévu dès l'origine.

A Reims, le quadrillage viaire est établi en deux temps, des années 30 av. J.-C. à la dernière décennie du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (fig. 4). Il est centré sur l'ancien *oppidum*, dont le rempart a été arasé, mais dont l'imposant fossé demeure dans la topographie urbaine jusqu'au II<sup>e</sup> s. sous forme d'un espace non bâti encadré par endroits de rues parallèles. La nouvelle ville est délimitée par un nouveau rempart, bâti par faveur impériale, qui se développe sur plus de 6 km de longueur, et occupe une surface de plus de 500 ha, au sein de laquelle certaines rues se déploient sur plus de 2,5 km de longueur, comme le *cardo maximus*, connecté aux voies de Langres et Lyon au sud et Saint-Quentin au nord. La partie la plus anciennement viabilisée comporte des *insulae* plus petites. Comme dans les autres chefs-lieux de cité, le module des rues et des espaces publics qui les bordent est régulier, la plupart des chaussées étant larges de 9,40 à 9,80 m, les façades étant séparées par une distance de 16,50 à 17 m le plus souvent. Certaines rues comportent déjà des caniveaux et des trottoirs en craie pilée<sup>41</sup>. Lors de l'établissement du nouveau plan, certaines rues préexistantes ont été légèrement déplacées, une partie de l'espace public étant alors privatisée (25 rue Libergier, les maisons empiètent sur l'emprise de la rue créée au début de l'époque augustéenne); inversement, de nouveaux axes provoquent la démolition d'habitats préexistants<sup>42</sup>. Dès les années 20/30 apr. J.-C., la voirie fait l'objet d'une réfection générale.

A Amiens, la mise en place du quadrillage viaire et du découpage parcellaire, peu modifié dans les siècles qui suivent<sup>43</sup>, sont effectués à la période augusto-tibérienne (fig. 5).

---

<sup>41</sup> 10-20 rue de Venise.

<sup>42</sup> 56-58 rue Chanzy.

<sup>43</sup> Sur le site du palais des sports et sur celui du multiplexe Gaumont, E. Binet a montré que le parcellaire était mis en place dès la phase augusto-tibérienne, et qu'il avait subi peu de modifications durant tout le Haut Empire: BINET, E., «Amiens: l'apport de deux opérations préventives (sites du Palais des Sports-Coliseum et ancien garage Citroën)», in HANOUNE, R. (éd.), *Les villes*

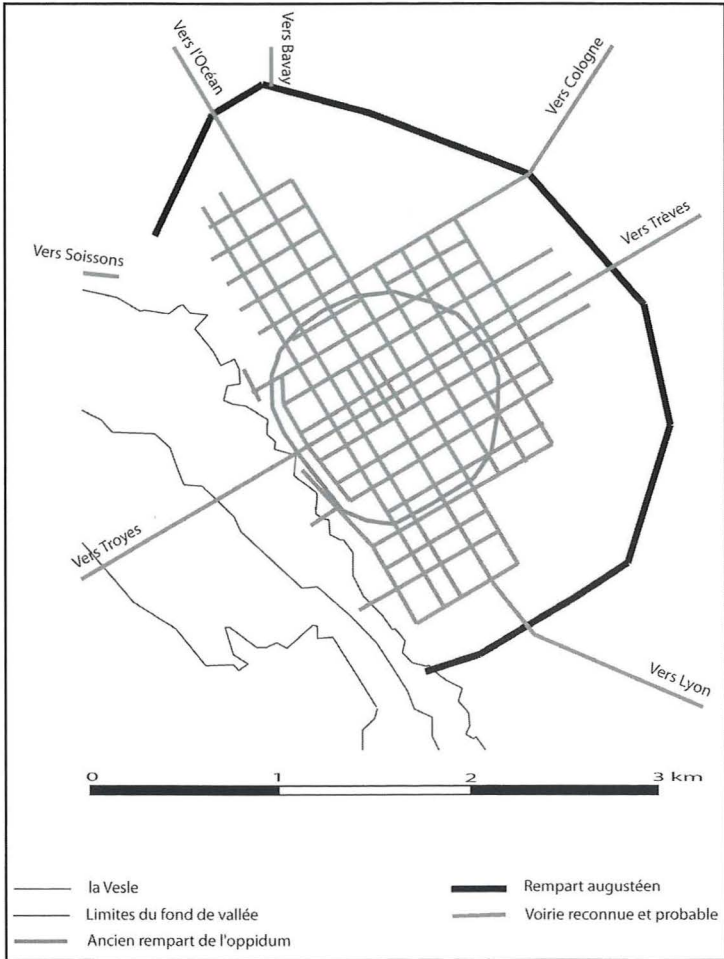


Fig. 4. Plan schématique de Reims au début du I<sup>er</sup> siècle. apr. J.-C.

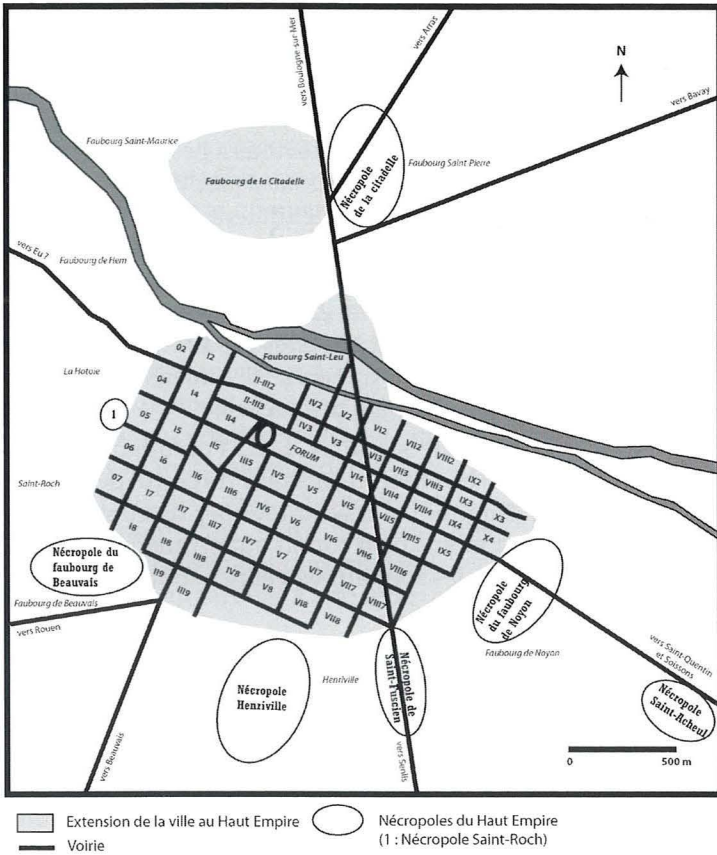


Fig. 5. Plan d'Amiens au Haut Empire.

Les fouilles menées 11-15 rue Debray<sup>44</sup> ont permis de constater que les axes viaires sont déjà matérialisés dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, et que l'ensemble de la zone à bâtir a été découpée en *insulae* dès l'origine. La plupart des *insulae* du «petit» quadrillage présente une forme rectangulaire, avec le même module est-ouest que les *insulae* du «grand» quadrillage. La largeur de ces *insulae* est de 162,80 m si l'on mesure la distance entre les axes des *cardines* qui les délimitent, soit 550 pieds *monetales*, dont 500 sont dévolus à l'espace constructible. Les *insulae* mesurent 360 pieds *monetales* du nord au sud, entre les axes des *decumani* qui les délimitent. Le «grand» quadrillage correspond à des *insulae* carrées de 550 pieds *monetales* de côté, dont 500 sont constructibles, ce qui correspond à une surface légèrement inférieure à 22000 m<sup>2</sup>. Certaines *insulae* sont de forme irrégulière : certains axes ne correspondent pas à leur tracé théorique, et la traversée d'Amiens par la voie d'Agrippa introduit un élément discordant.

A Arras, à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., l'occupation paraît se développer sur 10 ha environ, au cœur de ce qui deviendra la ville du Haut Empire. Un réseau régulier de rues est mis en place, mais il est moins bien connu qu'à Amiens et Reims. C'est sous Tibère que les rues augustéennes sont dotées d'un empiérement.

A Reims<sup>45</sup> comme à Amiens, certaines *insulae* déjà délimitées accueillent encore des installations en lien étroit avec les activités rurales, parfois jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle, comme sur le site du Palais des sports d'Amiens<sup>46</sup> (fig. 5), ou encore des sites d'extraction de craie<sup>47</sup>. L'urbanisation paraît net-

---

*romaines du nord de la Gaule*, Revue du Nord hors-série archéologie n°10, Lille, 2007, p. 43-62.

<sup>44</sup> PICHON, B., *Carte archéologique de la Gaule – Amiens*, Paris, 2009, p. 171.

<sup>45</sup> Ilot rue des Capucins, Hincmar et Clovis ; 14-22 rue Gambetta.

<sup>46</sup> BINET, E., « Amiens : l'apport de deux opérations préventives (sites du Palais des Sports-Coliseum et ancien garage Citroën) », in HANOUNE, R. (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Revue du Nord hors-série archéologie n°10, Lille, 2007, p. 43-62.

<sup>47</sup> Arras, centre scolaire Baudimont ; 18 boulevard de la Liberté : DELMAIRE, R., *Carte archéologique de la Gaule – le Pas-de-Calais*, Paris, 1993, p. 131 ; 149. Arras, rue Ferdinand-Buisson : JACQUES, A., « Arras, rue Ferdinand-Buisson », *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais*, 1993.

tement plus précoce à Reims : à Amiens<sup>48</sup>, de nombreuses *insulae* périphériques ne sont pas encore bâties au milieu du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

## B. Les premiers développements monumentaux

Les constructions publiques sont peu fréquentes avant le règne de Claude, alors qu'elles apparaissent déjà sur certains sanctuaires majeurs, comme celui de Ribemont-sur-Ancre. Reims montre là encore une nette antériorité par rapport aux autres chefs-lieux de cité. La construction du rempart est une entreprise d'envergure, comparable à celles menées à la même époque à Autun ou à Nîmes ; nous ignorons son mode de financement, en l'absence de témoignage littéraire ou épigraphique à ce sujet. En revanche, nous savons par le témoignage de Tacite que ce type de rempart constitue un symbole fort d'adhésion à la romanité<sup>49</sup>. Le forum n'est pas archéologiquement attesté à cette époque, mais c'est probablement à son emplacement, au centre de la ville, que s'élevait l'autel monumental dédié aux Princes de la jeunesse Caius et Lucius César<sup>50</sup>. Daté des alentours de 4 apr. J.-C.<sup>51</sup>, celui-ci comportait, outre un texte gravé de très belle facture, un soubassement portant des reliefs sculptés (guirlande funéraire). Il appartient à une série de monuments, dont deux

<sup>48</sup> PICHON, B., *Carte archéologique de la Gaule – Amiens*, Paris, 2009, p. 39.

<sup>49</sup> Tacite rapporte, lors du soulèvement de Civilis en 70, l'opinion des Germains « libres » à propos du rempart de Cologne : « Mais, afin que notre amitié et notre alliance soient garanties pour l'éternité, nous vous demandons d'abattre les murs de votre colonie, les monuments de votre servitude – les animaux sauvages eux-mêmes, si on les tient enfermés, oublient leur courage – de mettre à mort tous les Romains qui se trouvent sur votre territoire – la liberté et les maîtres ne sauraient aisément coexister. » (*Sed ut amicitia societasque nostra in aeternum rata sint, postulamus a vobis, muros coloniae, munimenta servitutis, detrahatis (etiam fera animalia, si clausa teneas, uirtutis obliuiscuntur), Romanos omnes in finibus uestris trucidetis (haud facile libertas et domini miscentur).*).

<sup>50</sup> CIL, XIII, 3254 + AE 1979, 411 = AE 1982, 715.

<sup>51</sup> Même si l'on ne peut pas totalement exclure une édification postérieure, la partie du texte relative à Auguste étant perdue, on conçoit mal l'érection d'un tel autel après l'avènement de Tibère. A. Vassileiou propose une datation proche de 4 dans sa publication de l'inscription : VASSILEIOU, A. « La dédicace d'un monument de Reims élevé en l'honneur de Caius et Lucius Caesar », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 47, 1982, p. 119-129.

autres sont attestés en Gaule, à Trèves et à Sens, et d'autres en Italie, en Lusitanie et dans les Alpes<sup>52</sup>. Ces monuments sont une preuve du loyalisme des élites rèmes à l'Empire, après la disparition des héritiers désignés d'Auguste. Ils servaient probablement à célébrer des sacrifices à l'occasion de l'anniversaire de la mort des deux frères<sup>53</sup>, et ont été financés par la caisse publique de la cité, comme l'indique la fin du texte.

A Bavay, l'autel élevé en l'honneur de Tibère<sup>54</sup> entre 4 et 10, réalisé à titre privé par un citoyen romain probablement originaire de Narbonnaise<sup>55</sup> s'inscrivait sans doute aussi dans un espace public. Peut-être s'agit-il, comme l'a proposé Arthur Muller<sup>56</sup>, du sol empierré mis au jour sous l'emplacement de la basilique du forum.

### C. Des habitats encore modestes pour la plupart

La majeure partie des habitats antérieurs au deuxième tiers du I<sup>er</sup> siècle sont assez modestes et édifiés en matériaux légers. On constate une évolution générale des techniques de construction à partir de la création des villes. Après une phase initiale dominée par les bâtiments sur poteaux plantés, dans la tradition des constructions antérieures à la conquête, à partir du début de l'époque augustéenne, les bâtiments en terre et bois sont souvent édifiés sur des sablières basses, parfois posées sur des solins de pierre<sup>57</sup>; à Reims, certains de ces bâtiments disposent déjà de cloisons comportant des enduits peints<sup>58</sup>. Les sols sont généralement en terre battue et certaines maisons disposent de caves<sup>59</sup> dès les années 30 av. J.-C.

<sup>52</sup> VASSILEIOU, A. « La dédicace d'un monument de Reims élevé en l'honneur de Caius et Lucius Caesar », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 47, 1982, p. 125.

<sup>53</sup> C'est ce que l'on peut déduire des inscriptions de Pise réglant les honneurs à rendre aux deux frères : *CIL*, XI, 1420 et 1421.

<sup>54</sup> *CIL*, XIII, 3570.

<sup>55</sup> DELMAIRE, R. *et alii*, *Carte archéologique de la Gaule - le Nord*, Paris, 1996, p. 114-115.

<sup>56</sup> MULLER, A., « Les plaques à alvéoles de Bavay : le contexte archéologique des trouvailles », *Revue du Nord archéologie*, 2000, p. 13-18.

<sup>57</sup> Reims, 12-14 rue Carnot.

<sup>58</sup> 12-14 rue Carnot.

<sup>59</sup> Reims, 56-58 rue Chanzy.

A l'époque augustéenne, à Reims, la pierre est réservée aux soubassements des constructions les plus riches, les élévations étant en briques crues<sup>60</sup>; on observe, un peu plus tard, un phénomène comparable à Soissons, avec des élévations en bois et torchis<sup>61</sup>. On trouve encore, jusque dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., quelques bâtiments sur poteaux à Reims. Arras présente une physionomie plus fruste: à l'époque augusto-tibérienne, l'habitat urbain est exclusivement en bois et en terre, souvent sur poteaux plantés<sup>62</sup>, les seuls aménagements aperçus sont de petits foyers posés à même le sol, à l'intérieur ou à l'extérieur sous de petits auvents; des celliers ou des silos complètent ces installations. On constate sous Tibère une densification de l'habitat en bois. Dès le deuxième quart du I<sup>er</sup> siècle on observe des fondations en dur dans la partie centrale de la ville, ainsi que des enduits peints.

Des *domus* sont attestées dès le début du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. à Reims, comme le montre le cas de la maison de Muranus. Cette maison a livré des enduits peints datés de 10/15, comparables aux plus luxueux décors romains augustéens<sup>63</sup>, et comportant notamment une représentation d'une scène de sacrifice. Ces maisons luxueuses sont à mettre en relation avec l'obligation faite aux membres des élites locales de posséder une propriété dans le chef-lieu de cité. A Soissons, la maison aristocratique fouillée au lycée Gérard-de-Nerval a également livré des enduits peints de grande qualité datés des années 20/30<sup>64</sup>.

#### D. Des centres économiques

Jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., les chefs-lieux de cité sont le siège d'importantes activités de production artisanale.

---

<sup>60</sup> C'est ce qu'on observe 25 rue Libergier ou 2 rue des Jacobins.

<sup>61</sup> Lycée Gérard-de-Nerval: PICHON, B., *Carte archéologique de la Gaule - l'Aisne*, Paris, 2002, p.433.

<sup>62</sup> Rue Baudimont: JACQUES, A., «Arras, rue Baudimont», *Bilan scientifique régional Nord-Pas-de-Calais*, 1998.

<sup>63</sup> ALLAG, C., «Le décor peint dans les villes du Nord à l'époque romaine: 2 exemples», in HANOUNE, R. (éd.), *Les villes romaines du nord de la Gaule*, Lille, 2007, p.467-476.

<sup>64</sup> *ibid.*

A Reims, les archéologues ont mis en évidence d'importants ateliers de potiers, installés au sud de la ville; ils ont fonctionné du dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. aux années 40/45 et produisaient de la *terra rubra*. A Amiens, on a observé la présence d'une activité de boucherie au square Jules-Bocquet. Des activités de tabletterie, de tissage, de métallurgie et de meunerie sont également attestées à Reims<sup>65</sup>, mais rien n'indique qu'elles aient une fonction dépassant les stricts besoins de la population de la ville.

Les chefs-lieux sont aussi des centres commerciaux, comme en témoigne la présence d'entrepôts édifiés dans les deux premières décennies du I<sup>er</sup> siècle à Reims<sup>66</sup>.

## Conclusion

Ainsi, la conquête romaine a accéléré le processus d'urbanisation de la Gaule du Nord, du fait de l'imposition du cadre civique et provincial. Mais elle a aussi imposé la mise en place de villes «à la romaine», qui ne sont en rien les héritières des rares villes de l'époque de l'Indépendance. Reims en est l'exemple emblématique, puisque tous les éléments composant l'*oppidum* sont rapidement démantelés au lendemain de la conquête; si le fossé de l'*oppidum* demeure dans la topographie urbaine, sans doute n'est-ce pas en tant que lieu de mémoire, mais parce que les terrassements nécessaires pour le faire disparaître seraient considérables. A partir du milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. se met progressivement en place un réseau urbain, qui s'étend au-delà des seuls chefs-lieux de cité, et dont les pôles majeurs constituent l'ossature des réseaux urbains postérieurs.

---

<sup>65</sup> 6 rue des Fuseliers.

<sup>66</sup> 6 rue des Fuseliers.

## SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

<i>Président d'honneur</i> .....	M André Crépin, membre de l'Institut
<i>Président honoraire</i> .....	M. Geoffroy Asselin
<i>Président</i> .....	M. Pascal Montaubin
<i>Vice-président</i> .....	M. Pierre Michelin
<i>Secrétaire perpétuelle</i> .....	M <sup>me</sup> Kristiane Lemé
<i>Secrétaire annuel</i> .....	M. Aurélien André
<i>Trésorier</i> .....	M. Gilles Vatbled
<i>Trésorier-adjoint</i> .....	M. Alain Carlier
<i>Bibliothécaire</i> .....	M. Blaise Pichon
<i>Conservateur du patrimoine immobilier</i> .....	M. Jean-Claude Gilbert

**Nos correspondants peuvent  
communiquer avec la Société  
en appelant au  
03 22 92 07 18  
(le mercredi de 14 h 30 à 17 h)**

Dans la collection in-4° des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (documents inédits concernant la Province):

- tome XXV (1994), *Les protestants amiénois au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, par David Lee Rosenberg, 12 € (franco 18 €)

Mémoires in-8°

- tome 53, Michel Destombe, *Le clergé du diocèse d'Amiens et le serment à la constitution civile, 1790-1791*, 1971, 15 €

- tome 54, Jean Desobry, *Un aspect peu connu de la Révolution française de 1789 à Amiens : le monastère des Clarisses*, 1986, 15 €

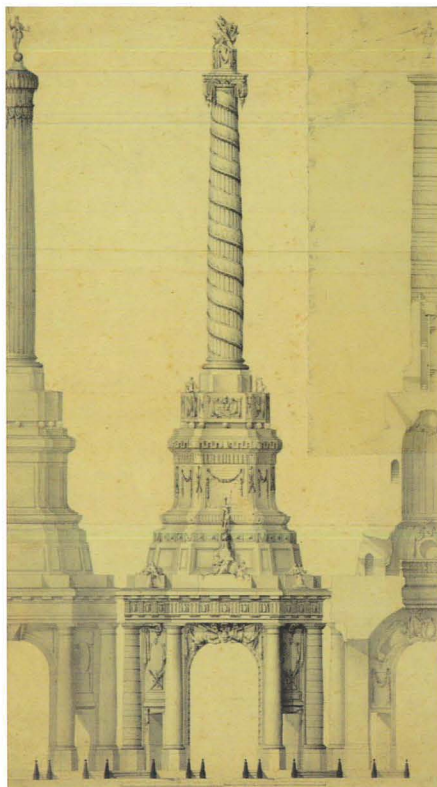
- tome 55, Pierre Leroy, *Les comédiens de province en Picardie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1997, 15 €

- tome 57, *Catalogue des manuscrits de la SAP*, 2002, 15 €

Les commandes sont à adresser à la Société, accompagnées du règlement par chèque.

On peut aussi acquérir ces ouvrages sur place lors des permanences.

Beaucoup d'autres publications sont encore disponibles à la vente: Mémoires, Bulletins. La liste des Mémoires peut être envoyée sur demande.



## Sommaire

- L'église de Chaussoy-Epagny par M. Bruno Tabuteau ..... 225
- Un monument pour les héros de la Révolution : la colonne départementale projetée en l'an VIII (1800) pour Amiens par l'ingénieur et architecte Jean Rousseau, par M. Jean-Loup Leguay, m.r. .... 243
- La naissance des villes en Gaule du Nord (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.- milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.), par M. Blaise Pichon, m.r. .... 263
- Un exemplaire remarquable du Recueil Ferriol (1714) conservé à la bibliothèque municipale d'Amiens, par M. Jeff Moronvalle ..... 287

Le Gérant : M. Pascal Montaubin  
 Siège de la Société : Musée de Picardie  
 48 rue de la République — 80000 Amiens.  
 Mise en page : Encrage Edition — BP 40451. 80004 Amiens cedex 1  
 Achevé d'imprimer : Imprimerie Bietlot S.A. — B-6060 Gilly  
 Dépôt légal : décembre 2011  
 ISSN : 0037-9204